

Procès-verbal de la séance du 4 Juillet 2024

L' an 2024 et le 4 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de TRONSANGES sous la présidence de RONDAT Philippe Maire

Présents : M. RONDAT Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Laure, GOUT Josiane, MARNIER Mounia, TIRREAU Denise, MM : LACORNE Frédéric, MAGNET Alexandre, PERRET Pascal, POMMIER Philippe

Pouvoirs : Mme MENARD Sandrine à Mme MARNIER Mounia

Absents : CAZIOT David

A été nommée secrétaire : MARNIER Mounia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 26/06/2024

Date d'affichage : 26/06/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de COSNE COURS SUR LOIRE
le : 05/07/2024

Objet(s) des délibérations

2024_17 Redevance d'Occupation du Domaine Public - RODP - ENEDIS
2024_18 Redevance d'Occupation du Domaine Public - RODP - ORANGE
2024_19 Redevance d'Occupation du Domaine Public - RODP – GRT gaz
2024_20 Révision tarifs cantine 2024-2025
2024_21 Subvention école
2024_22 Compte à terme

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Après lecture de ce dernier, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 31 mai 2024. Monsieur le Maire informe que celui-ci a été mis en ligne sur le site de la commune.

Redevance d'Occupation du Domaine Public - RODP – ENEDIS ; ORANGE ; GRTgaz

Monsieur le Maire expose que chaque année il convient de revaloriser les redevances dues par ENEDIS, ORANGE et GRTgaz

La RODP ENEDIS pour l'année 2024 sera de 239€
La RODP ORANGE pour l'année 2024 sera de 273€
La RODP GRTgaz pour l'année 2024 sera de 146.59€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE et CHARGE Monsieur le Maire d'en obtenir le recouvrement

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Révision tarifs cantine 2024-2025

La société SOGIREST, prestataire auprès de la commune de Tronsanges pour la restauration scolaire, nous a fait part d'une nouvelle augmentation du tarif de ses repas à compter du 1^{er} septembre 2024.

Les repas seront facturés à la commune 3.762€ HT, soit 3.97€ TTC, contre 3.60€ HT actuellement.

A ce jour, les repas sont proposés au prix de 3.65 € TTC par enfant pour les familles.

Après échange avec le conseil municipal, Monsieur le Maire propose de passer le tarif du repas scolaire pour les enfants et les adultes, de 3.65€ TTC à 4.20€ TTC à **partir du 1er septembre 2024**.

Afin de travailler en concordance avec le RPI de Germigny sur Loire, les tarifs de la garderie passeront à **1.50€** contre 1.20€ actuellement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nouveaux tarifs et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui nous lie à SOGIREST dans le cadre de l'actualisation du contrat.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Subvention école

Le Conseil Municipal décide de verser à la coopérative scolaire la somme de 1000€ comprenant un reliquat de facturation de matériel scolaire d'un montant de 400€ (remboursement d'une facture 2023) à titre exceptionnel pour l'année 2024-2025

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Compte à terme

« Les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'Etat. Toutefois, les articles L1618-1 et suivants du CGCT, permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds proviennent d'emprunt dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité »

Vu l'emprunt de 350 000€ contracté auprès du Crédit Agricole en décembre 2022 pour financer les travaux de rénovation du bâtiment de la route bleue, la commune a décidé de souscrire en avril 2024 un compte à terme auprès de l'Etat de 60 000€ sur 3 mois au taux nominal de 3.79 %, et au taux actuariel de 3.90% (taux d'avril 2024) sans fiscalité ;

Le CAT arrive à échéance le 11 juillet 2024. Monsieur le Maire demande avis auprès du conseil municipal pour l'ouverture d'un nouveau compte à terme

Le Conseil Municipal décide de souscrire un compte à terme auprès de l'Etat du montant initial, 60 000€, plus les intérêts antérieurs, sur 3 mois au taux nominal de 3.68 %, et au taux actuariel de 3.79% (taux de juin 2024) sans fiscalité.

Le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer le contrat d'ouverture de ce compte à terme et tous les documents afférents

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

DM 1, virement de crédit

Vu la délibération du conseil du 08 avril 2024 pour la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement, autorisant Monsieur le Maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des crédits inscrits ;

Considérant la nécessité rajouter des crédits au compte 203 pour 5 000€

Monsieur le Maire décide de procéder à un virement de crédit d'un montant de 5 000€ vers le compte 203 (frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion) depuis le compte 2131 (constructions bâtiments publics).

Questions, informations diverses

Solde DETR reçu début juin 64 387.40€

Une demande est remontée auprès du conseil municipal pour l'installation d'un banc vers l'espace de jeux. Monsieur le Maire regarde les possibilités d'implantation et de coûts.

Plusieurs administrés ont demandé de faire rappeler les règles de civisme, un courrier sera transmis par boitage.

Réception d'un devis de la société Eiffage pour la route du tuyau (route endommagée suite aux inondations) pour un montant de 34 849€TTC. D'autres devis seront demandés.

Séance levée à: 20h05

En mairie le 05/07/2024

Le Maire

Philippe RONDAT